

Débat public **Calais Port** 2015

cndp
Commission particulière
du débat public
Calais Port 2015

Cahier d'acteurs n°37

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

1, rue des Garennes BP 89
62102 Calais Cedex
Tél. : 03 21 46 45 00
Accueil@huntsman.com

Contribution de

Tioxide Europe SAS

Le projet Calais Port 2015 :
une opportunité pour Calais



Tioxide Europe S.A.S. : Une entreprise calaisienne depuis plus de 40 ans

La société Tioxide Europe S.A.S. (Tioxide), appartenant au groupe international Huntsman Corporation, spécialisé dans la chimie, exploite depuis 1967 à Calais, un site de production de pigments de dioxyde de titane, d'une capacité nominale de 110 000 tonnes. C'est à ce jour, l'une des plus anciennes entreprises calaisiennes et l'un des principaux employeurs de Calais (250 salariés, auxquels s'ajoutent environ 150 employés chez les sous-traitants).

Le dioxyde de titane est un pigment blanc, opacifiant, inerte chimiquement et non toxique. Ses propriétés chimiques donnent aux matériaux une protection contre le rayonnement ultra-violet et une durabilité accrue. Le dioxyde de titane est utilisé dans de très nombreuses applications de la vie

quotidienne : peintures, matières plastiques, encres, stratifiés, céramiques ...

L'histoire du site est intimement liée à la présence du port de Calais. Son lieu d'implantation a en effet été en partie retenu pour sa proximité avec le port, lequel permettait un approvisionnement aisé en minerai. Aujourd'hui encore, la société Tioxide génère un trafic portuaire d'environ 100 000 tonnes.

La société Tioxide s'implique en outre activement au sein de la communauté calaisienne. Elle participe ainsi à de nombreux forums organisés notamment par la CCI, ou l'Agence de développement du Calais "Calais promotion", favorise l'emploi local (13 embauches en 2008) et la formation au travers des stages (39 en 2008) qu'elle

propose aux lycées et aux étudiants de l'Université du littoral. La société Tioxide est un acteur responsable qui communique régulièrement avec l'ensemble de la communauté calaisienne (la mairie, la sous-préfecture, les autorités portuaires, la Chambre de commerce, l'ADECA).

Autorisé par un arrêté du Préfet du Pas-de-Calais en date du 25 novembre 1994, pris au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, le site industriel de Calais envoie au large ses effluents, préalablement traités, au moyen d'une canalisation enterrée dans l'emprise du domaine public portuaire et d'un émissaire de 760 mètres occupant le domaine public maritime.

Il n'est nullement ici dans les intentions de la société Tioxide de remettre en cause la pertinence du projet Calais Port 2015, qui est l'indispensable vecteur du développement économique local.

La société Tioxide souhaite naturellement la réussite de ce projet ambitieux, qui pose les fondations de la redynamisation du Ca-

laisis. Elle n'hésitera donc pas à apporter son concours, ainsi qu'elle l'a déjà fait en communiquant aux Autorités portuaires, pour les besoins des études préliminaires du projet, diverses études sédimentaires et courantologiques qu'elle avait elle-même financées.

La société Tioxide ne peut d'ailleurs que se féliciter de la qualité de ses premiers échanges

avec la Région Nord-Pas-de-Calais, maître d'ouvrage, et la Chambre de commerce et d'industrie, à l'initiative du projet. La société Tioxide a d'ores-et-déjà été invitée à participer au suivi de l'étude qui sera menée sur la manière de concilier la présence de son émissaire avec la réalisation du projet Calais Port 2015.



Le projet Calais port 2015 : quel impact sur Tioxide ?

Il semble désormais acquis, au vu des échanges de la société Tioxide avec la Direction des ports de la Région Nord-Pas-de-Calais, que la réalisation du projet impactera plus ou moins sérieusement l'activité de son site calaisien.

En effet, et en fonction du schéma d'aménagement qui sera finalement retenu, la société Tioxide pourrait être contrainte de modifier, déplacer voire retirer son émissaire, sans lequel elle ne peut fonctionner. Un tel déplacement, à supposer qu'un autre point de rejet puisse être trouvé, représente un coût très important.

De même, toujours en fonction du schéma d'aménagement qui sera finalement retenu, la société Tioxide pourrait devoir modifier ses canalisations terrestres ou les accès à son site. Le coût de tels travaux serait là encore très important. A ces coûts, il convient d'ajouter la perte économique très importante que pourrait entraîner un éventuel arrêt ou un ralentissement de la production du site lié à l'exécution des travaux du Port, portant ainsi le coût global de l'impact du projet à plusieurs millions d'euros.

Indépendamment de ces coûts, les modifications éventuelles de la canalisation, pour être

prises en œuvre, devront être préalablement autorisées, avec l'incertitude inhérente à toute autorisation, dans les formes et procédures prévues notamment par la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (dépôt d'un dossier de demande d'autorisation, étude d'impacts, de dangers, enquête publique, avis des services compétents de l'Etat, etc.). La procédure d'instruction du dossier du projet Calais Port 2015 devra prendre en compte dans son planning le délai d'obtention par Tioxide des autorisations nécessaires aux éventuelles modifications de la canalisation.



Le projet Calais Port 2015 : minimiser l'impact sur l'activité de Tioxide

Les impacts potentiels du projet Calais Port 2015 sur l'activité de la société Tioxide, confrontée à un contexte financier et concurrentiel très difficile, devront impérativement être limités au maximum s'ils ne peuvent être évités.

La société Tioxide demande par conséquent à la Région Nord-Pas-de-Calais, mais également à l'ensemble des acteurs (CCI, Ville de Calais, Cap Calaisis, Département du Pas-de-

Calais, État, Calais Promotion), de bien vouloir tenir compte de son activité dans le choix du schéma d'aménagement définitif du futur port, en intégrant dans ce projet toutes les modifications qu'il pourrait être nécessaire d'apporter à sa canalisation. La société Tioxide demande également, afin d'éviter une rupture de son activité de production, l'intégration de ces modifications dans le planning global du projet.

La question de la prise en charge financière des

impacts du projet Calais Port 2015 sur les activités de la société Tioxide doit être clairement prise en compte dans l'élaboration du budget prévisionnel du projet Calais Port 2015.

Telle est la contribution que souhaitait apporter la société Tioxide à la réflexion menée sur le projet Calais Port 2015 dans le cadre du présent Débat public, projet qui offrira des possibilités de développement pour la société Tioxide et l'ensemble des sociétés locales.

1967	Démarrage de l'unité de production d'une capacité de 25 000 tonnes/an.
1972	Augmentation de la capacité de production à 62 000 tonnes/an. Installation de l'unité de production d'acide sulfurique.
1978	Démarrage du programme d'automatisation de l'usine.
1988	Augmentation de la capacité de production à 100 000 tonnes. Mise en place des installations de traitement des gaz de calcination et de digestion.
1989	Obtention de la certification Qualité ISO 9002.
1990	Signature de l'Engagement de Progrès de l'Union des Industries Chimiques.
1994	Construction, démarrage et mise au point de l'Unité de Traitement des Effluents par reconcentration de l'acide. Augmentation de la capacité de production à 110 000 tonnes/an.
1996	Signature de l'Ecolabel (engagement de respect de norme environnementale pour les peintures et vernis).
2000	Certification Environnement ISO 14001.
2001	Mise en place du Traitement Complémentaire des Effluents.
2004	Certification Sécurité et Santé au Travail OHSAS 18 001.
2009	Programme d'économie d'énergie consommée à la tonne produite (baisse de 10% depuis 2005)



Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées rédigées par des personnes ou groupes de personnes. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Pour tout contact

Commission particulière
du débat public Calais Port 2015

24 place d'Armes - 62100 Calais

Tél. : 03 21 46 18 00 - Fax : 03 21 46 06 99

contact@debatpublic-calais-port2015.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Calais Port 2015

www.debatpublic-calais-port2015.org